

toutes les parties du globe ne s'élevaient pas annuellement au-dessus de cinquante-six millions ; et de cette balance il en fallait tirer trente-cinq pour les arrérages des sommes placées par les étrangers dans ses fonds publics.

Les ressorts de l'état étaient forcés. Les muscles du corps politique, éprouvant à la fois une tension violente, étaient en quelque manière sortis de leur place. C'était un moment de crise. Il fallait laisser respirer les peuples. On ne pouvait pas les soulager par la diminution des dépenses. Celles que faisait le gouvernement étaient nécessaires, soit pour mettre en valeur les conquêtes achetées au prix de tant de sang, au prix de tant d'argent ; soit pour contenir la maison de Bourbon, aigrie par les humiliations de la dernière guerre, par les sacrifices de la dernière paix. Au défaut d'autres moyens pour fixer et la sécurité du présent, et la prospérité de l'avenir, on imagina d'appeler les colonies au secours de la métropole. Cette vue était sage et juste.

xxxvi.  
L'Angleterre  
appelle ses  
colonies à  
son secours.

Les membres d'une confédération doivent tous contribuer à sa défense et à sa splendeur, selon l'étendue de leurs facultés, puisque ce n'est que par la force publique que chaque classe peut conserver l'entière et paisible jouissance de ce qu'elle possède. L'indigent y a sans doute moins d'intérêt que le riche, mais il y a d'abord l'intérêt de son repos, et ensuite celui de la conservation de la richesse nationale, qu'il est appelé à partager par

son industrie. Point de principe social plus évident, et cependant point de faute politique plus commune que son infraction. D'où peut naître cette contradiction perpétuelle entre les lumières et la conduite des gouvernemens ?

Du vice de la puissance législative, qui exagère l'entretien de la force publique, et usurpe pour ses fantaisies une partie des fonds destinés à cet entretien. L'or du commerçant, du laboureur, la subsistance du pauvre, arrachés dans les campagnes et dans les villes, au nom de l'état, prostitués dans les cours à l'intérêt et au vice, vont grossir le faste d'une troupe d'hommes qui flattent, haïssent et corrompent leur maître, vont dans des mains plus viles encore payer le scandale et la honte de ses plaisirs. On les prodigue pour un appareil de grandeur, vaine décoration de ceux qui ne peuvent avoir de grandeur réelle ; pour des fêtes, ressource de l'oisiveté impuissante au milieu des soins et des travaux que demanderait un empire à gouverner. Une portion, il est vrai, se donne aux besoins publics ; mais l'incapacité distraite les applique sans jugement comme sans économie. L'autorité trompée, et qui ne daigne pas même faire un effort pour cesser de l'être, souffre dans l'impôt une distribution injuste, une perception qui n'est elle-même qu'une oppression de plus. Alors tout sentiment patriotique s'éteint. Il s'établit une guerre entre le prince et les sujets. Ceux qui lèvent les revenus de l'état ne paraissent

plus que les ennemis du citoyen. Il défend sa fortune de l'impôt comme il la défendrait d'une invasion. Tout ce que la ruse peut dérober à la force paraît un gain légitime, et les sujets corrompus par le gouvernement usent de représailles envers un maître qui les pille. Ils ne s'aperçoivent pas que dans ce combat inégal ils sont eux-mêmes dupes et victimes. Le fisc, insatiable et ardent, moins satisfait de ce qu'on lui donne qu'irrité de ce qu'on lui refuse, poursuit avec cent mains ce qu'une seule ose lui dérober. Il joint l'activité de la puissance à celle de l'intérêt. Les vexations se multiplient. Elles se nomment châtimement et justice, et le monstre qui appauvrit tous ceux qu'il tourmente rend grâce au ciel du nombre des coupables qu'il punit et des délits qui l'enrichissent. Heureux le souverain qui, pour prévenir tant d'abus, ne dédaignerait pas de rendre à son peuple un compte fidèle de l'emploi des sommes qu'il en exigerait. Mais ce souverain n'a point encore paru, et sans doute il ne se montrera pas. Cependant la dette du protégé envers l'état qui le protège n'en est pas moins nécessaire et sacrée, et aucun peuple ne l'a méconnue. Les colonies anglaises de l'Amérique septentrionale n'en avaient pas donné l'exemple, et jamais le ministère britannique n'avait eu recours à elles sans en obtenir les secours qu'il sollicitait.

Mais c'étaient des dons et non des taxes, puisque la concession était précédée de délibérations

libres et publiques dans les assemblées de chaque établissement. La mère-patrie s'était trouvée engagée dans des guerres dispendieuses et cruelles. Des parlemens tumultueux et entreprenans avaient troublé sa tranquillité. Elle avait eu des administrateurs audacieux et corrompus, malheureusement disposés à élever l'autorité du trône sur la ruine de tous les pouvoirs et de tous les droits du peuple. Les révolutions s'étaient succédées sans qu'on eût songé à attaquer un usage affermi par deux siècles d'une heureuse expérience.

Les provinces du Nouveau-Monde étaient accoutumées à regarder comme un droit cette manière de fournir leur contingent en hommes et en argent. Cette prétention eût-elle été douteuse ou erronée, la prudence n'aurait pas permis de l'attaquer trop ouvertement. L'art de maintenir l'autorité est un art délicat qui demande plus de circonspection qu'on ne pense. Ceux qui gouvernent sont trop accoutumés peut-être à mépriser les hommes. Ils les regardent trop comme des esclaves courbés par la nature, tandis qu'ils ne le sont que par l'habitude. Si vous les chargez d'un nouveau poids, prenez garde qu'ils ne se redressent avec fureur. N'oubliez pas que le levier de la puissance n'a d'autre appui que l'opinion, que la force de ceux qui gouvernent n'est réellement que la force de ceux qui se laissent gouverner. N'avertissez pas les peuples distraits par les travaux ou endormis dans les chaînes de lever les yeux jusqu'à des

vérités trop redoutables pour vous ; et quand ils obéissent , ne les faites pas souvenir qu'ils ont le droit de commander. Dès que le moment de ce réveil terrible sera venu ; dès qu'ils auront pensé qu'ils ne sont pas faits pour leurs chefs, mais que leurs chefs sont faits pour eux ; dès qu'une fois ils auront pu se rapprocher, s'entendre et prononcer d'une voix unanime , *nous ne voulons pas de cette loi, cet usage nous déplatt*, point de milieu, il vous faudra, par une alternative inévitable, ou céder ou punir, être faibles ou tyrans ; et votre autorité, désormais détestée ou avilie, quelque parti qu'elle prenne, n'aura plus à choisir de la part des peuples que l'insolence ouverte ou la haine cachée.

Le premier devoir d'une administration sage est donc de ménager les opinions dominantes dans un pays ; car les opinions sont la propriété la plus chère des peuples ; propriété plus chère que leur fortune même. Elle peut travailler sans doute à les rectifier par les lumières, à les changer par la persuasion, si elles diminuent les forces de l'état. Mais il n'est pas permis de les contrarier sans nécessité ; et il n'y en eut jamais pour rejeter le système adopté par l'Amérique septentrionale.

En effet, soit que les diverses contrées de ce Nouveau-Monde fussent autorisées, comme elles le souhaitaient, à envoyer des représentans au parlement pour y délibérer avec leurs concitoyens sur les besoins de tout l'empire britanni-

que, soit qu'elles continuassent à examiner dans leur propre sein ce qu'il leur convenait d'accorder de contribution, il n'en pouvait résulter aucun embarras pour le fisc. Dans le premier cas, les réclamations de leurs députés auraient été étouffées par la multitude ; et ces provinces se seraient vues légalement chargées de la portion du fardeau qu'on aurait voulu leur faire porter. Dans le second, le ministère, disposant des dignités, des emplois, des pensions, même des élections, n'aurait pas éprouvé plus de résistance à ses volontés dans cet autre hémisphère que dans le nôtre.

Cependant les maximes consacrées en Amérique avaient une autre base que des préjugés. Les peuples s'appuyaient de la nature de leurs chartes ; ils s'appuyaient plus solidement encore sur le droit qu'à tout citoyen anglais de ne pouvoir être taxé que de son aveu ou de celui de ses représentans. Ce droit, qui devrait être celui de tous les peuples, puisqu'il est fondé sur le code éternel de la raison, remontait par son origine jusqu'au règne d'Édouard 1<sup>er</sup>. Depuis cette époque, l'Anglais ne le perdit jamais de vue. Dans la paix, dans la guerre, sous des rois féroces comme sous des rois imbécilles, dans des momens de servitude comme dans des temps d'anarchie, il le réclama sans cesse. On vit l'Anglais, sous les Tudors, abandonner ses droits les plus précieux, et livrer sa tête sans défense à la hache des tyrans, mais jamais renoncer au droit de s'imposer lui-même. C'est

pour le défendre qu'il répandit des flots de sang, qu'il détrôna ou punit ses rois. Enfin, à la révolution de 1688, ce droit fut solennellement reconnu dans l'acte célèbre où l'on vit la liberté, de la même main dont elle chassait un roi despotique, tracer les conditions du contrat entre une nation et le nouveau souverain qu'elle venait de choisir. Cette prérogative d'un peuple, bien plus sacrée sans doute que tant de droits imaginaires que la superstition voulut sanctifier dans des tyrans, fut à la fois pour l'Angleterre et l'instrument et le rempart de sa liberté. Elle pensait, elle sentait que c'était la seule digue qui pût à jamais arrêter le despotisme; que le moment qui dépouille un peuple de ce privilège le condamne à l'oppression; que les fonds levés en apparence pour sa sûreté servent tôt ou tard à sa ruine. L'Anglais, en fondant ses colonies, avait porté ces principes au-delà des mers; et les mêmes idées s'étaient transmises à ses enfans.

Ah! si, dans ces contrées mêmes de l'Europe où l'esclavage semble depuis long-temps s'être assis au milieu des vices, des richesses et des arts; où le despotisme des armées soutient le despotisme des cours; où l'homme, enchaîné dès son berceau, garrotté des doubles liens et de la superstition et de la politique, n'a jamais respiré l'air de la liberté: si dans ces contrées cependant ceux qui ont réfléchi une fois en leur vie au sort des états ne peuvent s'empêcher d'adopter les maxi-

mes et d'envier la nation heureuse qui a su en faire le fondement et la base de sa constitution, combien plus les Anglais, enfans de l'Amérique, doivent y être attachés, eux qui ont recueilli cet héritage de leurs pères! Ils savent à quel prix leurs ancêtres l'ont acheté. Le sol même qu'ils habitent doit nourrir en eux un sentiment favorable à ces idées. Dispersés dans un continent immense; libres comme la nature qui les environne, parmi les rochers, les montagnes, les vastes plaines de leurs déserts, aux bords de ces forêts où tout est encore sauvage et où rien ne rappelle ni la servitude ni la tyrannie de l'homme; ils semblent recevoir de tous les objets physiques les leçons de la liberté et de l'indépendance. D'ailleurs ces peuples, livrés presque tous à l'agriculture et au commerce, à des travaux utiles qui élèvent et fortifient l'âme en donnant des mœurs simples, aussi éloignés jusqu'à présent de la richesse que de la pauvreté, ne peuvent être encore corrompus ni par l'excès du luxe ni par l'excès des besoins. C'est dans cet état surtout que l'homme qui jouit de la liberté peut la maintenir et se montrer jaloux de défendre un droit héréditaire qui semble être le garant le plus sûr de tous les autres. Telle était la résolution des Américains.

Soit que le ministère britannique ignorât ces dispositions, soit qu'il espérât que ses délégués réussiraient à les changer, il saisit le moment d'une paix glorieuse pour exiger une contribution for-

xxxvii.  
L'Angleterre exige de ses colonies ce qu'il ne fallait que leur demander.

cée de ses colonies. Car, qu'on le remarque bien, la guerre, heureuse ou malheureuse, sert toujours de prétexte aux usurpations des gouvernemens, comme si les chefs des nations belligérantes s'y proposaient moins de vaincre leurs ennemis que d'asservir leurs sujets. L'an 1764 vit éclore ce fameux acte du timbre qui défendait d'admettre dans les tribunaux tout titre qui n'aurait pas été écrit sur du papier marqué et vendu au profit du fisc.

Les provinces anglaises du nord de l'Amérique s'indignent toutes contre cette usurpation de leurs droits les plus précieux et les plus sacrés. D'un accord unanime elles renoncent à la consommation de ce que leur fournissait la métropole, jusqu'à ce qu'elle ait retiré un bill illégal et oppresseur. Les femmes, dont on pouvait craindre la faiblesse, sont les plus ardentes à faire le sacrifice de ce qui servait à leur parure; et les hommes, animés par cet exemple, renoncent de leur côté à d'autres jouissances. Beaucoup de cultivateurs quittent la charrue pour se former à l'industrie dans des ateliers; et la laine, le lin, le coton, grossièrement travaillés, sont achetés au prix que coûtaient auparavant les toiles les plus fines, les plus belles étoffes.

Cette espèce de conspiration étonne le gouvernement. Les clameurs des négocians, dont les marchandises sont sans débouché, augmentent son inquiétude. Les ennemis du ministère appuient

ces mécontentemens; et l'acte du timbre est révoqué après deux années d'un mouvement convulsif qui, dans d'autres temps, aurait allumé une guerre civile.

Mais le triomphe des colonies est de courte durée. Le parlement, qui n'a reculé qu'avec une extrême répugnance, veut en 1767 que ce qu'il n'a pu obtenir de revenu par le moyen du timbre soit formé par le verre, le plomb, le carton, les couleurs, le papier peint et le thé, qui sont portés d'Angleterre en Amérique. Les peuples du continent septentrional ne sont pas moins révoltés de cette innovation que de la première. Vainement leur dit-on que personne ne peut contester à la Grande-Bretagne le pouvoir d'établir sur ses exportations les droits qui conviennent à ses intérêts, puisqu'elle n'ôte point à ses établissemens situés au-delà des mers la liberté de fabriquer eux-mêmes les marchandises asservies aux nouvelles taxes; ce subterfuge paraît une dérision à des hommes qui, purement cultivateurs et réduits à n'avoir de communication qu'avec leur métropole, ne peuvent ni se procurer par leur industrie, ni par des liaisons étrangères les objets qu'on vient d'imposer. Que ce soit dans l'Ancien ou dans le Nouveau-Monde que ce tribut soit payé, ils comprennent que le nom ne change rien à la chose, et que leur liberté ne serait pas moins attaquée de cette manière que de celle qu'on a repoussée avec succès. Les colons voient clairement

que le gouvernement veut les tromper ; et ils ne veulent pas l'être. Ces sophismes politiques leur paraissent ce qu'ils sont, le masque de la tyrannie.

Les nations en général sont plus faites pour sentir que pour penser. La plupart ne se sont jamais avisées d'analyser la nature du pouvoir qui les gouverne. Elles obéissent sans réflexion, et parce qu'elles ont l'habitude d'obéir. L'origine et l'objet des premières associations nationales leur étant inconnus, toute résistance à leur volonté leur paraît un crime. C'est principalement dans les états où les principes de la législation se confondent avec ceux de la religion que cet aveuglement est ordinaire. L'habitude de croire favorise l'habitude de souffrir. L'homme ne renonce pas impunément à un seul objet. Il semble que la nature se venge de celui qui ose ainsi la dégrader. Cette disposition servile de l'âme s'étend à tout. Elle se fait un devoir de résignation comme de bassesse, et, baisant toutes les chaînes avec respect, tremble d'examiner ses lois comme ses dogmes. De même qu'une seule extravagance dans les opinions religieuses suffit pour en faire adopter sans nombre à des esprits une fois déçus, une première usurpation du gouvernement ouvre la porte à toutes les autres. Qui croit le plus croit le moins, qui peut le plus peut le moins. C'est par ce double abus de la crédulité et de l'autorité que toutes les absurdités en matière de culte et de politique se sont introduites dans le monde pour

écraser les hommes. Aussi le premier signal de la liberté chez les nations les a portés à secouer ces deux jugs à la fois ; et l'époque où l'esprit humain commença à discuter les abus de l'Église et du clergé est celle où la raison sentit enfin les droits des peuples, et où le courage essaya de poser les premières bornes au despotisme. Les principes de tolérance et de liberté établis dans les colonies anglaises en avaient fait un peuple différent des autres peuples. On y savait ce que c'était que la dignité de l'homme ; et, le ministère britannique la violant, il fallait nécessairement qu'un peuple tout composé de citoyens se soulevât contre cet attentat.

Trois ans s'écoulèrent sans qu'aucune des taxes qui blessaient si vivement les Américains fût perçue. C'était quelque chose, mais ce n'était pas tout ce que prétendaient des hommes jaloux de leurs prérogatives. Ils voulaient une renonciation générale et formelle à ce qui avait été illégalement ordonné, et cette satisfaction leur fut accordée en 1770. On n'en excepta que le thé, encore cette réserve n'eut-elle pour objet que de pallier la honte d'abandonner entièrement la supériorité de la métropole sur ses colonies ; car ce droit ne fut pas plus exigé que les autres ne l'avaient été.

Le ministère, trompé par ses délégués, croyait sans doute les dispositions changées dans le Nouveau-Monde, lorsqu'en 1773 il ordonna la perception de l'impôt sur le thé.

xxxviii.  
Après avoir  
cédé, l'An-  
gleterre veut  
être obéie  
par ses colo-